



Agent de service médico-social

Vous souhaitez travailler dans le secteur de la santé ? IRFA Sud vous propose de monter en compétences en vous formant sur le titre professionnel Agent de service médico-social et devenir un professionnel de l'hygiène et du service.

PRÉREQUIS ET ADMISSION

- Avoir validé son projet professionnel dans le secteur visé ou avoir une expérience professionnelle significative dans le secteur.
- Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés en formation continue, alternance et VAE.

Avant de pouvoir vous inscrire à cette formation, vous devez au préalable contacter notre organisme de formation par [téléphone](tel:) (<https://www.irfasud.fr/centres-de-formation/>) ou via le formulaire de demande de renseignements.

Nos équipes vous accompagneront pour définir votre besoin et le mode de financement de votre formation.

Si votre projet de formation est validé, vous pourrez intégrer la formation dans les deux mois.

OBJECTIFS

Valider le titre professionnel **Agent de service médico-social** niveau CAP et être capable à l'issue de la formation de réaliser le nettoyage et le bio nettoyage des locaux de l'établissement et contribuer aux prestations du service hôtelier. Dans le respect des limites de sa fiche de poste et des compétences de chaque métier, l'agent de service médico-social vient en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Mix-learning : cette modalité pédagogique conjugue formation en présentiel et à distance selon l'organisation de la certification préparée. L'avantage ? Des classes virtuelles avec une digitalisation au service de votre apprentissage et de la montée en compétence, un gain de temps et moins de frais de déplacement !

PROGRAMME

La formation **Agent de service médico-social** est composée de 3 modules (CCP – Certificat de Compétences Professionnelles).

Bloc 1 : Réaliser le nettoyage et le bio nettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents

- Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires
- Appliquer des protocoles de bio nettoyage des chambres et des surfaces

Bloc 2 : Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement

- Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement
- Contribuer au service des repas des résidents

Bloc 3 : Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en

Où se former

- Agde
- Montpellier
- Nîmes

Validation visée

- Bloc de compétences
- Titre professionnel de niveau 3 (niveau CAP)

Financement

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Pro-A
- VAE

Durée

- 12 mois en alternance
- Entrées séquencées tous les deux mois

tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé

- Accompagner le résident dans ses déplacements
- Accompagner le résident à prendre son repas et à boire

[FICHE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES FRANCE COMPÉTENCE \(RNCP35028\).](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35028/)
(<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35028/>)

MODALITÉS D'EXAMEN

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- un entretien final avec le jury

Un bloc de compétences n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie. Cependant, le certificateur peut faire évoluer sa certification quand les conditions d'exercice des activités changent ou évoluent.

EMPLOI VISES PAR LA FORMATION Agent de service médico-social

- agent de service hôtelier
- agent hôtelier
- agent de service logistique
- agent de service hospitalier
- agent de service hébergement
- agent de service intérieur

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du titre professionnel Agent de service médico-social niveau CAP, vous pouvez ensuite vous positionner sur une formation niveau BAC.

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2024 : 96 %

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2024 : 86,61 %

FINANCEMENT DE LA FORMATION

[Vous êtes salarié\(e\) ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 01/10/2024